Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260112-D2026_01-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 5 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît), NIVOLE Christohpe (donne pouvoir à DAUCE Jean-Luc), CORBE Régis (donne pouvoir à PLAINFOSSE Isabelle), FRABOULET Michel
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa.
Secrétaire de séance : LOISEAU Cécile est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_01– OBJET : Rectification de la délibération D2025_048 du 8 juillet 2025 relative à l'achat de la parcelle à la Bouhourdais pour l'implantation d'une réserve incendie

Rapporteur : BARBAULT Hervé,

Vu la délibération D2025_048 du 8 juillet 2025,

Vu l'erreur matérielle constatée en date du 15 décembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier la délibération D2025_048,

Monsieur Barbault rappelle que le projet d'achat porte sur l'acquisition des parcelles C 600 (106 m²) et C 616 (311 m²), soit 417 m². La parcelle C 616 est issue de la division de la parcelle C 601. Cette acquisition permettra d'installer une réserve incendie. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont trois pouvoirs) :

- **Valide** le projet d'achat des parcelles C 600 et C 616 afin d'y implanter une réserve incendie ;
- **Valide** le prix d'achat de ces parcelles à 1 € du m2, soit 417 € ;
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire seront réglés par la commune ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié et tout document utile relatif à cet achat.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260112-D2026_01-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER



Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Cécile LOISEAU

